

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2014

UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LA DÉLIVRANCE DES MÉDICAMENTS RÉSERVÉS AUX OFFICINES

L'USPO a eu confirmation que la nouvelle loi « consommation » envisagée par le gouvernement pourrait mettre fin au monopole officinal pour tous les médicaments en accès libre et d'autres qualifiés de produits frontière.

Pour le gouvernement, cette ouverture du monopole officinal aux médicaments de médication officinale permettrait une baisse des prix au profit des consommateurs.

Il faut rappeler que le niveau de prix en France des médicaments conseils est inférieur de 50 % à l'Allemagne, de 40 % à l'Italie et de 20 % à l'Espagne (2^{ème} observatoire européen sur l'automédication en 2013).

Permettre à la grande distribution de vendre des médicaments ne peut qu'encourager une hausse de la consommation et du mésusage, alors même que Marisol Touraine, à plusieurs reprises, s'est élevée contre ce danger en réaffirmant fermement le monopole officinal.

La cohérence dans le suivi des patients, la confiance et la proximité du pharmacien d'officine sont plébiscités par toutes les enquêtes d'opinion.

Les Français, malgré l'investissement indécemment de la grande distribution en lobbying et en campagnes de communication, restent majoritairement opposés à l'arrivée de médicaments en grande surface.

L'USPO souligne également que dans le cadre des travaux du CSIS (Conseil Stratégique des Industries de Santé), laboratoires, pharmaciens et pouvoirs publics ont travaillé sur l'élaboration de parcours de soins de médication officinale pour des pathologies ciblées et de conseils pharmaceutiques validés.

La sécurité et l'accès aux médicaments sont régulés par une loi santé et non par une loi consommation.

Quelle est la cohérence de ce travail avec ce nouveau projet de loi ? Comment imaginer un conseil adapté et une orientation vers le médecin généraliste dans une grande surface ?

La profession ne peut que réagir de façon extrêmement forte et rapide face à ces nouvelles attaques du monopole officinal.

Aussi L'USPO lance un appel immédiat à la mobilisation de tous les pharmaciens, à l'ensemble des organisations professionnelles, aux étudiants et aux patients pour empêcher que ce projet de loi consommation détricote une fois de plus le Code de la santé publique.

Gilles Bonnefond
Président de l'USPO